

# La charte du randonneur de la FFRandonnée

## La charte du randonneur de la FFRandonnée

Développée avec le soutien de GRTgaz, la charte du randonneur a pour but de sensibiliser tous les utilisateurs des sentiers de randonnée à la préservation de cet environnement et au respect de la biodiversité.

### Quelques repères

- Un mouchoir : pollution > 3 mois.
- Un mégot : pollution > 1 à 5 ans.
- Une peau de fruit : pollution > 3 mois à 2 ans.
- Une canette ou une bouteille plastique : pollution > 100 à 500 ans.
- Une pile représente une pollution très nocive pour la terre et l'eau.
- Le déplacement des personnes équivaut à 30 % des émissions de CO<sub>2</sub>. Le taux de remplissage moyen des automobiles est de 1,5 personne.



### Respectons les espaces protégés

**En France, de nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires.**

Que ce soit sur le littoral, à la montagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs. Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.

### Restons sur les sentiers

**Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme.**

Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

### Nettoyons nos semelles

**Sans le savoir, nous pouvons nuire à la biodiversité**

en apportant dans la terre collée à nos semelles des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels. Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures, notamment après un séjour à l'étranger.

### Refermons les clôtures et les barrières

**Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui.**

Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage.

## **Gardons les chiens en laisse**

**Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !**

Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.

## **Récupérons nos déchets**

**Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.**

Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et remportez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

## **Partageons les espaces naturels**

**La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.**

Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.

## **Laissons pousser les fleurs**

**Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.**

N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

## **Soyons discrets**

**Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits.**

Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

## **Ne faisons pas de feu**

**Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.**

Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112 .

## **Préservons nos sites**

**Soyez acteur de la qualité vos sites de randonnée !**

Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... Grâce au programme [Suric@te](mailto:Suric@te), signalez toute anomalie sur le site [sentinelles.sportsdenature.fr](http://sentinelles.sportsdenature.fr). Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils généraux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.

## **Privilégions le covoiturage et les transports en commun**

**Le transport est l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre.**

Préférez le covoiturage ou les transports en commun pour vous rendre en randonnée. Restez sur les voies ouvertes aux véhicules et garez-vous dans les espaces prévus à cet effet.

**La charte du randonneur illustrée**

# LA CHARTE DU RANDONNEUR

SOYONS DISCRETS

PRÉSERVONS NOS SITES

RESTONS SUR LES SENTIERS

RÉCUPERONS NOS DÉCHETS

RESPECTONS LES ESPACES PROTÉGÉS

PRIVILÉGIONS LE COVOITURAGE  
ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

INFO ESPACE NATUREL

NE FAISONS PAS DE FEU

REFERMONS LES CLÔTURES  
ET LES BARRIÈRES

GARDONS LES CHIENS EN LAISSE

LAISSONS POUSSER LES FLEURS

NETTOYONS NOS SEMELLES

PARTAGEONS LES ESPACES

## Pratiquer la randonnée en toute sécurité avec GRTgaz



Partenaire de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, [GRTgaz](#) partage avec les randonneurs et tous les amoureux de la nature, la volonté de protéger la biodiversité et de valoriser le patrimoine naturel des territoires.

Afin d'accompagner les bénévoles de la Fédération, GRTgaz soutient l'action des 7 000 baliseurs éco-veilleurs, « sentinelles » actives qui agissent quotidiennement pour préserver l'environnement des sentiers de randonnée.

Avec la Charte du Randonneur, GRTgaz prolonge son action aux côtés de la FFRandomnée pour favoriser une pratique responsable de la randonnée, en toute sécurité. Ensemble, agissons en faveur de l'éducation à l'environnement et de la préservation de la biodiversité !